

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt le 22 octobre à vingt heures trente minutes,

Le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire publique sous la présidence de M. Alain GERVAIS.

Etaient présents : AGNES Christiane, BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, GRENTE Samuel, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick, LELAIZANT Hélène, LEPOIL Romain, LETELLIER Antoinette, MERIMEE Alain-Gilles, PIERRE Laurence, POIRIER Didier, TIPHAINE Patrick, THOMAS Jean.

Etaient absents représentés : MADOUASSE Véronique (pouvoir à TIPHAINE Patrick).

Etaient absents : PROSPER Séverine

Secrétaire : IACHKINE Bénédicte

DESIGNATION REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES D'ISIGNY OMAHA INTERCOM

Considérant que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est en fiscalité professionnelle unique depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la CLECT pour le mandat 2020-2026,

Considérant les bases CFE 2020 lors du renouvellement des sièges,

Il convient de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Lors d'un transfert de compétence, la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées dans le règlement intérieur de la CLECT validé en conseil communautaire le 25 janvier 2017.

Le conseil municipal :

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu la délibération du 25 janvier 2017 de la communauté de communes procédant à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la délibération n°2020-09-261 du 24 septembre 2020 fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT

Il est proposé au conseil municipal de désigner quatre représentants.

Sont désignés aux postes de titulaire :

Véronique MADOUASSE

Didier POIRIER

Sont désignés aux postes de suppléants :

Jean THOAMS

Marguerite-Marie BINDAULT-LEMAITRE

BOUCLE CYCLOTOURISTIQUE DE LA VALLEE DE L'AURE.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'itinéraire de la boucle cyclable touristique d'intérêt départemental proposé par la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom et le Conseil Départemental du Calvados sur le territoire communal.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et considérant l'intérêt que représente pour la commune la création d'un circuit cyclable touristique sur son territoire, le conseil municipal décide de :

- Approuver l'itinéraire proposé par la communauté de communes et le conseil départemental,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, de gestion, d'exploitation et d'entretien afférente.

RECENSEMENT POPULATION : DESIGNATION D'UN COODONNATEUR COMMUNAL.

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 il y a lieu de procéder à la désignation d'un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte de recensement.

Est désigné coordonnateur communal : Madame Véronique MADOUASSE.

RECENSEMENT POPULATION : DESIGNATION DE DEUX AGENTS RECENSEURS.

Dans le cadre du recensement de la population 2021, il y a lieu de procéder à la désignation de deux agents recenseurs.

Sont désignés : Madame Céline YGOUF

Madame Christelle GANCEL.

ACCEPTATION DE DEVIS : TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL ECRAMMEVILLE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les devis concernant la rénovation du logement communal à Ecrammeville à savoir :

Ets DUPARD : menuiseries intérieures.	H.T. 5 619,00€
FAUVEL Plomberie.	H.T. 4 581,71€
FAUVEL électricité.	H.T. 2 665,46€
Soit un total de	H.T. 12 866,17€

Partie énergétique :

Ets DUPARD : menuiseries extérieures Et isolation	H.T. 24 918,90€
FAUVEL : électricité et chauffage	H.T. 7 433,10€
VMC	H.T. 950,00€
Soit un total de travaux énergétique	H.T. 33 302,00€
Soit un total de travaux de	H.T. 46 168,17€

Le conseil municipal après en avoir délibéré retient ces devis.

Le conseil municipal accepte le projet.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire a faire les demandes de subvention nécessaires d'APCR et auprès du Parc des Marais.

Plan de financement

Subvention APCR sur partie énergetique 70%	23 311,40€
Subvention Parc des Marais 10% sur la totalité	4 616,81€
Autofinancement 20%	18 239,96€
Total 100%	46 168,17€

Le conseil municipal accepte le plan de financement de travaux ci-dessus.
Ces travaux ne commenceront qu'après acceptation des subventions.
Ces travaux seront réglés en investissement

Questions diverses :

Pouvoir de police du Maire : Le maire refuse le transfert de pouvoir de police du Maire ; Le conseil municipal donne son accord.

Panneaux en patois normands. Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de la Région Normandie concernant la traduction des panneaux de communes en parlers normands.

Le conseil municipal demande de faire une étude gratuite. 1 voix contre.

Effacement des réseaux devant le lavoir d'Ecrammeville.

Monsieur le Maire fait part du devis établi par le SDEC de l'étude préliminaire qui fait apparaître un cout d'opération estimé à 27 172,15€ TTC. La participation de la commune étant de 6 069 ,43€ déduction faite des financements mobilisés par le SDEC . L'étude n'est pas définitive. Le conseil municipal souhaite demander une nouvelle étude avec plus de précisions.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire – Alain GERVAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Gervais', written in a cursive style.